



Procès verbal du conseil extraordinaire des écoles du RPI de Serraval et du Bouchet Mont Charvin le vendredi 6 décembre 2013

Présents : Mme Lanaud, M. Richarme, M. Strappazon, M. Loyez, Mme Lebouc (mairie)
Mme Richard, Mme Revel, Mme Bibollet, M. Harzo, M. Hardy (école)
Mme Sadoux, Mme Bernard-Bernardet, Mme Nostradamus, Mme Artalle, Mme Labre,
Mme Lechaux, M. Gilson (représentants des parents d'élèves)

Excusés : M. Bonifacj, Mme Zuccone, Mme Bécue, Mme Tripard, Mme Fanti, Mme Lavaud

SECURITE ET FONCTIONNEMENT DES DEUX ECOLES

Ce conseil d'école extraordinaire doit permettre d'aborder l'ensemble des questions diverses que les représentants des parents d'élèves avaient soulevées suite au questionnaire qu'ils avaient soumis aux parents du RPI, et qui n'avaient pu être abordées, faute de temps, au premier conseil d'école.

Mme Bibollet, en préambule, rappelle sommairement l'état des lieux qui avaient été fait par l'équipe enseignante.

Tout d'abord, des travaux sont toujours en attente pour l'école de Serraval, Mme Bibollet demande donc de rencontrer les employés municipaux afin de leur faire part des demandes suivantes :

- Il faut redresser les grillages qui entourent la cour de l'école de Serraval, car ils sont parfois saillants. Et une des barres en fer qui tient le grillage n'est plus scellée au muret. Le grillage côté préau ne ferme plus, il y a du jeu.
- Il a été demandé d'installer des porte-manteaux dans le couloir de la cantine de Serraval.
- Le caoutchouc de la porte des toilettes de la classe des GS/CP doit être changé.
- Un radiateur a été changé dans la classe de M. Hardy, mais un autre marche de manière aléatoire.
- La porte du préau doit être réparée pour qu'on puisse la fermer à clé et peut-on stocker le sel dans un autre endroit qui ne soit pas accessible aux élèves ?

Concernant la configuration des locaux à Serraval, les enseignants avaient relevés les points suivants :

- la salle de sieste est située au rez de chaussée : quand les enfants se réveillent, ils doivent monter seuls et sans surveillance les escaliers pour rejoindre la classe (risque de tomber, ou même de sortir dans la cour). L'ATSEM reste surveiller les enfants qui dorment et la maîtresse travaille dans sa classe avec ceux qui sont déjà réveillés.
- La classe des CP/CE1 est dans un préfabriqué, isolé, dans la cour : quand les enfants vont aux toilettes, ils sont sans surveillance et lors de l'alerte incendie, ils n'ont pas de moyens d'être prévenus, la classe n'étant pas reliée à l'alarme de l'école.
- L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection des personnels municipaux, qui est venu dans l'école au mois d'octobre, a relevé qu'il n'y avait pas d'extincteur dans la salle informatique
- Le sol du préau est glissant et inégal, les chutes sont nombreuses. Un trou existe dans le mur en bois côté Tournette, les enfants peuvent y passer la tête. Deux poteaux traversent le préau.

Mme Bibollet a ensuite fait le point sur les problèmes de sécurité apparus pour l'école du Bouchet :

- Lors de l'alerte incendie qui a eu lieu en octobre, il a été constaté qu'il n'y avait qu'une sortie pour chacune des deux classes. Donc en cas de problèmes sur ces sorties, il n'y a pas de sortie de secours.
- Il n'y a pas non plus d'alarme incendie. (Il est à noter que celle-ci n'est pas obligatoire).

Réponse de Mme Lanaud, qui a fait appel à M. Jean -Luc Bardet, ancien chef du service prévention sur le grand bassin annécien, pour faire un point sur la sécurité de l'école du Bouchet.

Dans son compte rendu, que nous lit Mme Lanaud, il apparaît que l'école du Bouchet est en règle concernant les sorties de secours. En effet, il n'est pas obligatoire d'avoir deux sorties dans les locaux recevant moins de 20 personnes (ce qui est le cas de la classe de M. Harzo) et les deux fenêtres, donnant sur la rue, dans la classe de Mme Zuccone, peuvent faire fonction de seconde sortie de secours.

Mme Bibollet note cependant que si un élève en fauteuil ou béquille doit être évacué par les fenêtres, cela posera quelques problèmes, mais Mme Lanaud en appelle au bon sens des enseignants pour se prêter main forte dans cette éventualité.

M. Bardet note en revanche qu'il faut compléter le registre de sécurité régulièrement et préconise de mettre en place une alarme incendie. Celle-ci a justement été installée ce mercredi 4 septembre. Une liste de recommandations est également jointe au bilan (qui est consultable sur demande, à la mairie du Bouchet ou auprès de la directrice). Dans la classe de Mme Zuccone, il est conseillé d'ôter les fils et les affichages en suspension.

En revanche, en réponse à la demande faite par les représentants des parents d'élèves d'installer des détecteurs de fumée, Mme Lanaud rappelle que les détecteurs de fumée seront obligatoires en 2015 dans les habitations privées, mais qu'elle n'a pas la réponse pour les écoles.

Mme Lanaud reconnaît que le bâtiment est ancien (sa construction date des années 1890), mais elle ajoute que des travaux ont été faits dans les années 1980 (réaménagement des classes et de la mairie) et en 2009 pour la transformation de la cantine en une seconde salle de classe.

Mme Bibollet avait demandé à Mme Lanaud qu'une commission de sécurité passe dans l'école. Mme Lanaud répond que la visite d'une commission n'est pas obligatoire et que la priorité est donnée aux établissements recevant plus de public, comme les collèges et les lycées. Mme Bibollet regrette cependant que la demande n'ait pas été faite, sans préjuger de la réponse que la commission aurait donnée à cette requête.

Les enseignants reviennent ensuite sur le problème de la praticité de certaines salles :

M. Harzo rappelle que malgré la taille réduite de sa classe (qui conduit à une répartition inégale des enfants entre les différentes classes du RPI) et la difficulté de pratiquer des activités sportives, l'ensemble de l'école du Bouchet est satisfaisant. Dans la cour, les enfants s'amuse, même sans matériel, laissant place à leur imagination, et en jouant de manière collective à de grands jeux (loup, épervier..)

Mme Nostradamus remarque que le ballon sort souvent. M. Harzo précise qu'avec le nouveau grillage qui entoure la cour, le ballon sort moins et qu'au bout de deux sorties, le ballon est repris.

D'autre part, le ballon est sorti un jour sur deux, pour varier les jeux et permettre aux autres enfants d'investir l'ensemble de la cour.

M. Harzo suggère en revanche l'achat de pelles à neige ou de petites voitures pour jouer dans la neige.

Mme Nostradamus propose que les enfants apportent leurs propres jeux, mais les enseignants refusent, pour ne pas qu'il y ait des pertes et des frustrations, et pour éviter des conflits entre les enfants.

M. Harzo ajoute que, suite à la médiation des conseillers pédagogiques, des pistes vont être exploitées pour augmenter l'espace de la cour (faire des courses de vitesse sur la route, sous réserve de sécurité ; faire du saut en longueur dans un carré d'herbe à côté de la mairie...)

Mme Artalle rapporte que des enfants en 6ème ont eu des remarques de leurs professeurs de sport de collège sur leur manque de pratique sportive (en athlétisme par exemple).

Ceci étonne M. Harzo, qui a le sentiment que nos élèves sont actifs et font des activités dans les quatre domaines travaillés en EPS.

Pour Mme Artalle, cela traduit plus le fait que le matériel est peu diversifié et adapté à une pratique optimale de l'éducation physique et sportive, en comparaison avec des écoles mieux pourvues.

Les Représentants des Parents d'Elèves reviennent ensuite sur les points qui sont ressortis du questionnaire distribué à toutes les familles avant le premier conseil d'école.

- le périscolaire :

M. Richarme rappelle que l'aide aux devoirs est déjà proposée ponctuellement et que la collation répond aux besoins nutritionnels de l'enfant. Il ajoute que la commune de Serraval dépense 30 000 € par an pour le fonctionnement de la cantine et du périscolaire.

Au Bouchet, Mme Lanaud estime que le coût des dépenses liées à l'école est de 1 000 € par enfant. (cantine, fournitures scolaires, mobilier...).

Les Représentants des Parents d'Elèves (RPE) sont conscients des efforts faits par les mairies, et remercient notamment M. Richarme pour la mise en place de la cantine et du périscolaire à Serraval, ce qui arrange de nombreux parents et peut attirer de nouvelles familles.

Ils rappellent également que l'objet de cette réunion est d'améliorer les conditions de vie des enfants à l'école, et non de critiquer tout ce qui s'y fait.

Ainsi, pour le périscolaire, les RPE proposaient que des parents viennent sur le temps de périscolaire, afin de proposer à des petits groupes des activités plus variées et soulager ainsi le personnel, dont le travail est apprécié de tous.

- la cantine :

Mme Lanaud rappelle que tous les vendredis, les menus sont affichés sur les sites des mairies du Bouchet et de Serraval et propose que l'on en affiche un exemplaire sur le panneau du Sou des écoles devant la cour du Bouchet (un exemplaire est affiché dans le hall de l'école de Serraval).

Sur l'équilibre alimentaire, qui a parfois semblé en cause dans la composition de certains menus de la cantine de Serraval, M. Richarme s'étonne, la cantinière ayant suivi une formation sur ce point.

Concernant la proportion d'aliments biologiques, les communes respectent les normes (un repas composé d'aliments d'origine biologique par semaine, mais répartis sur la semaine ou non)

Les RPE rapportent la demande faite par certains parents d'augmenter la part des produits locaux dans les menus mais les maires exposent le problème des normes drastiques pour garantir la sécurité alimentaire (les œufs locaux, les confitures maison ne sont plus acceptés, les aliments doivent être sous-vide, il faut respecter la chaîne du froid, pouvoir justifier de la provenance des produits, avoir des factures pour chaque produit...)

Sur l'idée de mutualiser la conception des repas, qui avait été évoquée par les RPE, Mme Lanaud note qu'il existe une différence entre les besoins nutritionnels et les aliments donnés à des petits et ceux des grands. Elle assure que les cantinières font du mieux qu'elles peuvent.

Les RPE rappellent que les cantinières ne sont pas mises en cause personnellement.

Mme Nostradamus regrette le manque de communication entre les mairies et les parents d'élèves, et rappelle que c'est la première fois qu'un sondage est fait sur les deux écoles.

M. Harzo en profite pour les remercier pour l'élaboration de ce sondage, qui demande un travail considérable.

- L'hygiène :

Mme Artalle, au nom des parents d'élèves du Bouchet, regrette qu'il n'y ait qu'un cabinet pour 38 enfants.

Mme Lanaud rappelle qu'auparavant, le cabinet réservé aux adultes était dévolu aux enfants.

M. Harzo propose de consulter les adultes qui utilisent ce cabinet (enseignants et personnel de mairie) pour évoquer l'idée de rendre ces toilettes accessibles aux enfants.

Un nettoyage en cours de journée, demandé par les RPE, n'est pas possible, les cantinière faisant le ménage après celui de la cantine, une fois les enfants partis.

M Gilson propose que les thèmes suivants (les locaux scolaires, les espaces extérieurs et les questions de sécurité et de normes) soient abordés au sein du thème plus global du projet de Nouvelle Ecole, étant donné que la plupart des problèmes évoqués ne pourraient trouver une solution qu'au travers d'un tel projet.

- le projet de la « Nouvelle Ecole » :

M. Richarme reconnaît que c'était une promesse électorale faite pour aux élections municipales en 2007, qui n'a pu être tenue.

En effet, une étude avait bien été faite en 2008 pour la construction d'une seule école pour les deux communes.

Un terrain a été acheté par la mairie pour ce projet et est bientôt intégralement payé.

Mais la commune de Serraval a alors dû faire face à deux obstacles :

1. Tout d'abord, un obstacle financier : la construction du bâtiment a été estimée, à l'époque, à 3 millions d'euros. En déduisant les diverses subventions auxquelles les mairies ont droit, il restait encore 2,5 millions d'euros, ce qui représente 15 ans d'investissement pour les deux communes.
2. De plus, le conseil municipal du Bouche avait rejeté le projet d'une nouvelle école, en raison de son coût (Mme Lanaud avait demandé au trésorier principal de s'assurer que la mairie était dans la capacité financière de construire une nouvelle école ; ce n'était pas le cas) mais également par crainte que la fermeture de l'école du Bouchet soit synonyme de la mort du village

M. Gilson et Mme Bernard-Bernardet ne sont pas de cet avis et assurent que si l'école fermait, les bâtiments pourraient au contraire être utilisés pour des activités péri-éducatives hors temps scolaire.

M. Richarme ajoute que le conseil municipal a ensuite cherché une solution pour remplacer le préfabriqué, en proposant d'acheter le terrain devant l'école, afin d'y construire un bâtiment accueillant la cantine et le périscolaire. Mais les propriétaires ne souhaitent pas vendre leur terrain.

M. Gilson rappelle qu'en 2012, lors d'un conseil municipal, le changement de PLU avait permis l'élaboration de nouveaux projets de construction d'immeubles pour les communes. Mais où iront les enfants des nouvelles familles ? Que fera-t-on en cas d'arrivée massive d'enfants dans nos écoles ?

M. Hardy note que depuis la construction de la nouvelle école au Petit Bornand, on a pu constater une hausse des nouveaux habitants sur la commune, si bien qu'il a fallu ouvrir une nouvelle classe.

Mme Lanaud évoque le cas de St Jean de Sixt, pour qui le coût de la construction de la nouvelle école est de 33 000€ par élève.

Mais Mme Bibollet constate que cela a apporté de nouveaux habitants sur la commune, de nouveaux élèves, venus des communes alentour, et que les enseignants et les élèves bénéficient de conditions de travail optimales. Elle ajoute qu'il s'agit d'un choix financier, mais tourné vers l'avenir.

M Gilson rappelle également qu'une nouvelle école pourrait permettre de mettre à disposition de l'ensemble des habitants des locaux hors temps scolaire, pour recevoir les activités des associations des villages.

Mme Bibollet évoque ensuite la loi sur l'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) aux personnes handicapées du 11 février 2005, qui demande que soient réalisés au 1er janvier 2015 tous les aménagements permettant la libre circulation d'une personne handicapée dans et autour de l'école.

M. Richarme reconnaît qu'à cette date, les deux écoles seront sûrement dans l'illégalité.

Pour clore ce débat, Mme Artalle demande si une enquête publique objective et non partisane pourrait être faite par les mairies, pour recueillir l'avis de tous les habitants.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les maires et leurs conseils municipaux sont encore dans la phase de réflexion. Une réunion est prévue le vendredi 13 décembre entre les maires de la CCVT pour faire le point et tenter une harmonisation sur le canton.

Le sondage effectué auprès des parents d'élèves par les RPE donnent les résultats suivants:

64 réponses sur 77 bulletins (forte participation)

7 pour la réforme, 55 contre, 1 pas concerné en 2014, 1 pas coché

pour le mercredi : 34 / pour le samedi : 26 / ni l'un ni l'autre : 2 / pas concerné en 2014: 1 / pas coché : 1

M.Loyez regrette que le samedi matin ne soit pas la matinée choisie, car l'attention des élèves était forte et c'était la matinée la plus profitable, selon son expérience personnel d'instituteur.

M. Hardy rappelle que les écoles privées ne sont pas obligées de passer à la semaine de 4 jours et demi, ce qui peut être préjudiciable aux écoles publiques en concurrence avec ces dernières.

La séance est levée à 18h45, et Mme Lanaud offre le verre de l'amitié aux membres du bureau de ce conseil d'école, dans la nouvelle salle de réunion de la commune du Bouchet Mont Charvin.